

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès-verbal - Mardi le 3 septembre 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE LE 3 SEPTEMBRE 2019 À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SITUÉ AU 373 ROUTE 105 À KAZABAZUA À COMPTER DE 19H00, AYANT QUORUM ET SE DÉROULANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE ROBERT BERGERON.

Sont présents : PAUL CHAMBERLAIN
 LYNNE LACHAPELLE
 LYNN NOËL
 SYLVAIN LA FRANCE
 HENRI CHAMBERLAIN
 CRAIG GABIE

Secrétaire d'assemblée : PIERRE VAILLANCOURT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

1.2 Rapport du maire

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Rapport du maire
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2019
- 1.6 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2019
- 1.7 Prélèvements bancaires
- 1.8 Registre des chèques
- 1.9 Liste des comptes fournisseurs
- 1.10 Dépenses du directeur général
- 1.11 Dépenses du directeur du service incendie
- 1.12 Offre d'achat lot # 5 497 740
- 1.13 Appui à la MRCVG – Demande MFFP tarification

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Commutateur de transfert - Génératrice

3. TRANSPORT

- 3.1 Appel d'offre par invitation - Pile de stock, clé en main
- 3.2 Appel d'offre par invitation – Déneigement et déglçage des trottoirs Saison 2019-2020

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Encombrants – date de la collecte

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 5.1 Offre d'achat lot # 5 755 864 et # 5 497 788

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Clôture mitoyenne

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Remplaçante à la bibliothèque

8. VARIA

- 8.1

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2019-09-187
1.4

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

1.14 FORMATION – INITIER LE CHANGEMENT

ADOPTÉE

2019-09-188

1.5

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël, **APPUYÉ** par Henri Chamberlain et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-09-189

1.6

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-09-190

1.7

ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Lynne Lachapelle
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois de août 2019, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	30 638,81 \$
Remises provinciales	10 491,04 \$
Remises fédérales	4 173,73 \$
Remises du Régime de retraite	4 379,07 \$

ADOPTÉE

2019-09-191

1.8

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois d'août 2019 totalisant un montant de 81 797,26 \$.

ADOPTÉE

2019-09-192

1.9

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Henri Chamberlain
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois d'août 2019 totalisant un montant de 53 108,55 \$.

ADOPTÉE

2019-09-193

1.10

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (438,93 \$)

2019-09-194

1.11

DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (0,00 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt, DMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

2019-09-194
1.12

OFFRE D'ACHAT LOT # 5 497 740

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a démontré un intérêt pour l'achat du lot # 5 497 740 Succession de Allan McConnery;

CONSIDÉRANT QU'une contre-offre a été reçu en date du 28 août 2019 au coût de 17 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Lynn Noël et résolu;

QUE ce conseil mandate le directeur général d'offrir un montant de 14 000 \$, et si accepté de débiter la procédure de notarié le contrat d'achat.

ADOPTÉE

2019-09-195
1.13

APPUI À LA MRCVG – DEMANDE MFFP TARIFICATION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a demandé à plusieurs reprises au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), d'exclure de son projet de règlement, la tarification reliée à l'exploitation de la faune, lorsque des interventions par la MRC ou par les citoyens, sont effectuées en vertu des articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales (LCM);

CONSIDÉRANT QUE malgré la demande présentée préalablement à l'adoption de la nouvelle tarification et des préoccupations soulevées suite à son adoption, les exceptions demandées n'ont pas été exclues dudit règlement de tarification du MFFP;

CONSIDÉRANT QUE les frais facturés aux citoyens présentant une demande de certificat d'autorisation au MFFP, pour des interventions visées aux articles 103 à 110 de la LCM, sont actuellement de 633\$, alors qu'auparavant, ces demandes étaient faites sans que des frais soient appliqués;

CONSIDÉRANT QUE de telles interventions doivent fréquemment être réalisées par les citoyens pour des besoins essentiels, particulièrement dans les municipalités sans réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE les frais pour les interventions municipales en lien avec des demandes pour l'installation de bornes sèches, par exemple, ont augmenté de façon significative, malgré que le traitement de ces demandes reste essentiellement le même et ces augmentations ne sont pas, selon nous, justifiables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu :

QUE ce Conseil donne son appui à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans sa démarche, afin de demander à nouveau au Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs de revoir la tarification imposée aux citoyens et aux municipalités qui présentent une demande de certificat d'autorisation pour des interventions réalisées en vertu des articles 103 à 110 de la LCM;

QUE la présente résolution soit transmise aux municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour appui, ainsi qu'à monsieur Robert Bussière, député de Gatineau et monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE

2019-09-196
1.14

FORMATION – INITIER LE CHANGEMENT

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Craig Gabie
Et résolu

QUE le conseil autorise la formation, initier le changement, pour deux membres du conseil qui aura lieu le 11 octobre 2019 à 8h30 au bureau de Maniwaki, au coût de 440 \$ moins 25% (code promotionnel), cette formation est offerte par la F.Q.M.

ADOPTÉE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-09-197
2.1

COMMUNICATEUR DE TRANSFERT – GÉNÉRATRICE

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain
APPUYÉ par Lynne Lachapelle
Et résolu

QUE le conseil autorise et engage la dépense pour deux (2) commutateur de transfert pour une génératrice au bureau municipale et au centre communautaire tel qu'estimé par Richard St-Jacques Électrique Enr. 176282 Canada Inc. pour chaque bâtiment un coût de 3 300,00 \$ plus les taxes applicables,

DE plus autorise la dépense de l'enlèvement et le débranchement des lumières Des poteaux à l'arène pour un coût total de 325 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

3. TRANSPORT

2019-09-198
3.1

APPEL D'OFFRE PAR INVITATION - PILE DE STOCK, CLÉ EN MAIN

IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël
APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil mandate la direction générale de publier un appel d'offre par invitation pour la pile de stock hivernale 2019-2020 d'une quantité de 3 000 tonnes d'abrasifs et de 60 tonnes de sel.

ADOPTÉE

2019-09-199
3.2

APPEL D'OFFRE PAR INVITATION – DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES TROTTOIRS SAISON 2019-2020

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Craig Gabie
Et résolu

QUE le conseil mandate la direction générale de préparer un appel d'offre par invitation pour le déneigement et déglçage des trottoirs pour la saison 2019-2020.

ADOPTÉE

4. HYGIÈNE DU MILIEU

2019-09-200
4.1

ENCOMBRANTS – DATE DE LA COLLECTE

IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël
APPUYÉ par Craig Gabie
Et résolu

QUE la collecte des encombrants se fera sur une période de 3 jours, soit le **9 octobre 2019, secteur Est, le 10 octobre 2019, secteur Nord** et le **11 octobre 2019, secteur Ouest,**

DE plus, que les encombrants sont mis aux abords des propriétés et que la collecte se fera ramasser une fois seulement dans le secteur affecté à la date mentionnée ci-haut,

QUE les avis soient envoyés par la poste pour tous les contribuables, via l'annonce à la radio, Facebook, liste de courriels et en informer les associations des lacs.

ADOPTÉE

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2019-09-201
5.1

OFFRE D'ACHAT LOT # 5 755 864 ET # 5 497 788

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a démontré un intérêt pour l'achat du lot # 5 755 864 et 5 497 788 propriétés de Fay Anderson et Adams Hope Anderson;

CONSIDÉRANT QUE cette offre d'achat est pour l'élargissement du chemin Chamberlain pour le redresser et donnant une plus grande sécurité publique de la circulation des véhicules;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu;

QUE ce conseil mandate le directeur général d'envoyer une lettre d'intérêt d'achat et d'offrir un montant moindre ou équivalent à l'évaluation municipale et si accepté de débiter la procédure de notarié le contrat d'achat.

ADOPTÉE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2019-09-202
6.1

CLÔTURE MITOYENNE

CONSIDÉRANT QU'une demande a été reçue à la municipalité en date du 8 août 2019 pour la réparation d'une clôture mitoyenne entre le lot # 5 497 834 et le lot # 5 497 833 appartenant à la municipalité de Kazabazua;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1002 du Code civil, tout propriétaire peut clore son terrain à ses frais, l'entourer de murs, de fossés, de haies ou de toute autre clôture et qu'il peut également obliger son voisin à faire sur la ligne séparative, pour moitié ou à frais communs, un ouvrage de clôture servant à séparer leurs fonds;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolu;

QUE le conseil autorise la dépense pour la réparation de la clôture mitoyenne entre les lots # 5 497 834 et # 5 497 833 pour la moitié du coût total de 6 760,00 \$ plus les taxes applicables.

Paul Chamberlain s'abstient et déclare être en conflit d'intérêt.

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

2019-09-203
7.1

REPLAÇANTE À LA BIBLIOTHÈQUE

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain
APPUYÉ par Henri Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil nomme Mme. Guylaine Crites pour éventuel besoin de remplacement à la bibliothèque municipale, au salaire et conditions pré établit par le conseil.

ADOPTÉE

8. VARIA

9.

PÉRIODE DE QUESTIONS

10.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h49.

Président

Secrétaire



Robert Bergeron,
Maire

Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Secrétaire-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

